

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :
en exercice 12
présents 9
votants 12 (3
pouvoirs)

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre à 18 heures 30
Le Conseil municipal de la commune de SORNAC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence
de Monsieur Jean-François LOGE, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 18 novembre 2022

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme ORLIANGE, M. BELLENGER, Mme
CHAUSSADE, Mme GAILLARD, Mme MICHELON-NATTERO, Mme
COIFFARD, Mme DEZALY, Mme PASQUET.
EXCUSÉS : M. PAILLARD (pouvoir à Mme ORLIANGE), Mme GIOUX
(pouvoir à Mme COIFFARD), M. PETIT (pouvoir à Mme PASQUET).
Secrétaires de séance : Mme ORLIANGE, M. BELLENGER.

O B J E T :
Forfaits
branchement d'un
abonné aux réseaux
d'eau potable et
d'eaux usées et
modifications.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve la fixation à compter du 1^{er} janvier 2023 des tarifs
des prestations énumérées ci-dessous :

Branchement au réseau d'eau potable jusqu'à 25 mètres	700 €
Remplacement d'un compteur en cas de gel	153 €
Fermeture/réouverture d'une concession	150 €
Ouverture ou fermeture d'une vanne	30 €
Branchement au réseau d'eaux usées hors extension de réseau	465 €
Branchements simultanés aux 2 réseaux dans la même tranchée jusqu'à 25 mètres	853 €
Déplacement d'un compteur d'eau potable jusqu'à 25 mètres (terrassment à la charge du propriétaire)	180 €

Tel que spécifié dans le règlement du service de l'eau si le branchement dépasse 25 mètres, la collectivité facture au-delà de cette distance au prix réel.

Tel que spécifié dans le règlement du service de l'assainissement collectif article 17 si une extension de réseau est nécessaire pour être branché au réseau d'assainissement les particuliers doivent payer une participation égale au montant des travaux hors TVA.

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 12 décembre 2022 et de la publicité sur le site internet de la commune le 12 décembre 2022,

Pour copie conforme :
Le Maire,

Jean-François LOGE



REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2022

Application agréée E-legalite.com